

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélissa Constant Bourque**

<https://www.cadre21.org/membres/700508851d2ca9c8dda63c77>

Date d'obtention : 2023-09-22 15:01:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

On doit automatiquement appliquer le protocole et ne pas faire de démarche avant mais plutôt s'assurer de bien répondre au question du protocole avec l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne vais pas trop investiguer sur la nature de l'évènement mais plutôt simplement me fier au protocole SEXTO et laisser la police faire son travail.

Faire plus de prévention par rapport au SEXTO pour les élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les photos divulgués.

Appliquer automatiquement le protocole SEXTO.